

Le recyclage du PVC prend son envol



Un nouveau dispositif de financement contribuant à Vinyl 2010

La synergie entre les plasturgistes et le programme Vinyl 2010 est essentielle pour l'avenir de l'industrie du PVC en Europe. Lors de sa mise en place, la structure de Vinyl 2010 devait être financée à 70 % par les fabricants de matières premières et à 30 % par les transformateurs de matières plastiques. Toutefois, le recouvrement de la cotisation des plasturgistes au niveau national n'est à ce jour pas régulier. Si cette situation n'est pas régularisée, le potentiel de Vinyl 2010 ne sera pas réalisé complètement.

En reconnaissant la complexité du secteur de la transformation du PVC, et afin d'apporter un système plus équitable qui reconnaisse les spécificités de chaque société, la Fondation Vinyle a été instaurée pour gérer le financement des plasturgistes d'une manière qui soit systématique et juste. Plus simplement, il sera demandé aux plasturgistes de contribuer en versant une petite taxe par tonne de PVC consommé. Pour plus de renseignements sur les niveaux de cotisation, veuillez consulter le site : www.vinylfoundation.org

Indépendance et responsabilisation

La Fondation Vinyle a été mise en place en tant que groupe à but non lucratif. Ce groupe a mandaté le cabinet comptable KPMG qui devra gérer de manière indépendante le recouvrement des fonds pour le compte de la Fondation Vinyle.

Les fabricants de matières premières regroupés auprès de l'ECVM ont accepté de fournir des données à KPMG sur le tonnage du PVC vendu à leurs clients. KPMG traitera ces données en toute confidentialité et enverra les demandes de paiement aux plasturgistes, les formulateurs et les négociants pour le compte de la Fondation Vinyle. Toutes les informations seront traitées dans la plus stricte confidentialité. Un grand soin a été apporté pour garantir qu'aucune information concernant une société ou des données importantes du marché ne puissent être partagées avec l'ECVM ou toute autre organisation. Même les administrateurs de la Fondation Vinyle, eux-mêmes plasturgistes, n'auront pas accès aux chiffres de tonnage.

Dérogations à ce schéma de financement

Les plasturgistes qui fabriquent des produits uniquement destinés à l'exportation peuvent demander une dérogation sur leurs cotisations à la Fondation Vinyle. Les fabricants d'emballage qui ont déjà mis en place un plan de récupération et de recyclage efficace peuvent aussi en faire la demande. Lorsque les sociétés possèdent plusieurs points d'achats, elles peuvent aussi demander un paiement centralisé de leurs cotisations. Les formulaires de dérogation et de paiement centralisé sont disponibles sur le site Internet de la Fondation Vinyle.

Pour plus d'informations sur tous les aspects de la Fondation Vinyle, veuillez consulter le site : www.vinylfoundation.org



Nous ne pouvons nous permettre de le laisser fléchir

La 'licence d'exploitation permanente' qui permet à l'industrie d'opérer, repose sur la relation de confiance qu'elle entretient avec la société. Toutes les composantes de l'industrie européenne du PVC travaillent main dans la main depuis l'an 2000 pour garantir son avenir en instaurant cette confiance, et ceci grâce à l'initiative en faveur du développement durable de Vinyl 2010.

Dans le programme de Vinyl 2010, figure un engagement important visant à récupérer la valeur des produits que nous fabriquons grâce à un recyclage systématique. Notre stratégie de « stimulation » du recyclage du PVC a fait ses preuves. Mais pour éviter que cette initiative, conçue au départ pour profiter à l'industrie dans son ensemble, ne vacille à cause de difficultés financières, il est vital que le partage des coûts soit équitable sur toute la chaîne de valeur du PVC, entre les fournisseurs de matières premières et les fabricants de produits.

Pour les trois années restantes de ce programme (2008 à 2010) et alors que s'accroît le besoin d'un financement qui permettra de répondre aux objectifs de recyclage annoncés, il est à présent demandé à chaque fabricant de produits en PVC qu'il prenne en charge une partie de ces coûts. À cet effet, EuPC (la Confédération Européenne des Transformateurs de Plastiques) a créé la Fondation Vinyle, une nouvelle entité qui propose un dispositif permettant de recouvrer équitablement la cotisation des transformateurs de matières plastiques.





“Nous avons tous besoin de l’adhésion de la société sur la durabilité du PVC et la souhaitons tous. C’est ainsi que Vinyl 2010 convainc les parties prenantes, aussi bien les opposants que les partisans, que toute l’industrie du PVC s’est engagée par rapport à ses produits. Cette réalisation requiert encore la coopération et l’investissement de toute la filière industrielle. C’est pourquoi je vous demande de soutenir la Fondation Vinyle que je considère être, l’une des initiatives les plus importantes de ces dernières années, pour notre industrie.”

Josef Ertl
Président de Vinyl 2010

Vous faites déjà partie de cette réussite

Vinyl 2010 est un engagement volontaire concernant le développement durable. Il est reconnu dans le monde entier et montre la voie vers un comportement responsable. Il répond aux défis rencontrés par l’industrie du PVC quant à l’amélioration des procédés de fabrication et la promotion du recyclage. Cet engagement a été pris par l’industrie auprès de l’Union Européenne en l’an 2000, avec pour objectif de répondre aux inquiétudes de la société vis à vis du PVC.

Cet engagement sur 10 ans concerne les 27 pays européens. L’industrie traite aussi bien les aspects fabrication qu’utilisation du PVC et les questions-clé y sont abordées sur tout son cycle de vie. La responsabilisation et la transparence sont essentielles : le programme comprend donc des objectifs mesurables, des échéances intermédiaires et finales comportant une vérification par un tiers indépendant externe et des rapports publics annuels. La fiabilité de l’ensemble est assurée par un Comité de Suivi indépendant.

Pour comprendre les raisons pour lesquelles Vinyl 2010 a été inscrit par le secrétariat du « Partenariats des Nations Unies pour le Développement Durable » et savoir pourquoi il apporte à l’industrie du PVC une voix crédible auprès des décideurs, veuillez consulter le site www.vinyl2010.org.

Il vous est demandé de contribuer

Le recyclage du PVC est vital pour que l’industrie du PVC soit durable à long terme. Concrètement, l’engagement de Vinyl 2010 en matière de recyclage s’effectue au travers d’une série de projets sectoriels, concernant aussi bien les profilés de fenêtres, les tubes et accessoires, que les membranes de toiture, les revêtements de sol et les tissus enduits et évidemment Recovinyl, son projet très performant de collecte et recyclage des déchets de post-consommation.

Les fabricants européens de matières premières contribuent déjà à 70% au financement annuel de soutien au programme de Vinyl 2010. Une modeste cotisation par tonne de la part de toute l’industrie de la plasturgie, au travers de la Fondation Vinyle, garantira l’équilibre du financement requis pour respecter tous nos engagements de recyclage post-consommation d’ici à 2010. Un faible prix à payer pour continuer à utiliser un matériau qui apporte autant de bienfaits à la société et garantit un futur à toutes nos activités.



Vinyl 2010 montre votre engagement

La cotisation qui est apportée au programme Vinyl 2010 par le biais de la Fondation Vinyle aidera l’industrie toute entière, mais donnera également le droit aux sociétés participantes d’utiliser le logo Partenaire Vinyl 2010 sur ses supports publicitaires, ses présentations, ses informations commerciales et ses en-têtes.

Ce lien précieux avec Vinyl 2010 associera directement votre activité et les produits que vous fabriquez, à un projet hautement reconnu. Votre société sera décrite comme étant engagée sur le respect de l’environnement et le développement durable, critères aujourd’hui de plus en plus importants pour les clients de ce secteur et qui fait véritablement la différence entre les matériaux en PVC et les matériaux concurrents.

Un partenariat bénéfique pour tous

Le nouveau dispositif de financement de la Fondation Vinyle, établi et géré par l’industrie de la plasturgie elle-même, est une bonne chose pour la filière industrielle du PVC. Il renforcera la position de la plasturgie en tant que l’une des principales parties prenantes dans l’engagement de Vinyl 2010, dont le succès est essentiel pour le futur de notre industrie.

“Être un Partenaire de Vinyl 2010 signifie que je peux montrer à ma clientèle que je suis un plasturgiste responsable. À une époque où le mot d’ordre est de plus en plus : construction écologique et efficacité énergétique, cette ‘insigne honorifique’ indique à notre clientèle que nos produits finis sont durables.”

David Clark
Vice-président des ventes internationales
Tarkett

